

Jeudi 11 février 2021

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS ATTRIBUE 5 NOUVEAUX CONTRATS POUR 1 MILLIARD D'EUROS* (235 LIGNES ET 2 SERVICES TAD)

***SUR L'ENSEMBLE DE LA DUREE DES MARCHES**

Dans le cadre de la mise en concurrence et de la modernisation du réseau de bus de grande couronne, les groupes Transdev, Keolis et RATP Dev ont été retenus pour l'exploitation de réseaux de bus sur plusieurs territoires des Yvelines et du Val d'Oise.

Le choix de ces délégataires a été voté au Conseil d'Île-de-France Mobilités lors de sa séance du 11 février 2021 dans le cadre des procédures d'appel d'offres lancée depuis 2019 portant sur 36 lots du réseau de transports en commun d'Île-de-France Mobilités.

Quatre de ces contrats débiteront au 1^{er} aout 2021 et au 1^{er} janvier 2022 pour le cinquième, pour une durée de 4 à 8 ans selon les contrats.

Les cahiers des charges élaborés par Île-de-France Mobilités portent une attention particulière à l'amélioration des conditions de déplacement des franciliens. Ils intègrent des exigences portant sur une offre de transport plus performante, une amélioration de la régularité des bus, des investissements en matière de transition énergétique et une large place à l'innovation (notamment sur l'information des voyageurs).

Les nouveaux opérateurs se sont engagés pour une amélioration de la ponctualité des bus, pour passer en moyenne de 88% à 92% de régularité. Les nouveaux contrats participent également à la mise en œuvre du plan d'Île-de-France Mobilités pour 100% de bus propres en Île-de-France d'ici 2029 ainsi qu'à la modernisation des outils de production avec notamment la construction de nouveaux centres opérationnel bus.

Le territoire du Vexin (lot n°1) – Transdev

L'objet du contrat consiste en l'exploitation de 28 lignes de bus et 2 services de Transport de la demande, 3 lignes Noctilien, et 24 circuits spéciaux scolaires, représentant environ 4,4 millions de kilomètres commerciaux annuels, débutant au 1^{er} aout 2021 pour une durée de 4 ans. Les principales communes desservies sont : Chars, Marines, Magny-en-Vexin.

Le territoire de Montmorency – Plaine Vallée (lot n°5) - Transdev

L'objet de la concession de service public consiste en l'exploitation de 13 lignes de bus représentant environ 3,2 millions de kilomètres commerciaux en 2020, débutant au 1^{er} aout 2021 pour une durée de 7 ans. La concession comprend la construction d'un nouveau centre opérationnel bus à Domont. Les principales communes desservies sont : Domont, Enghien, Epinay-sur-Seine, Montmorency, Saint-Gratien.

Le territoire d'Argenteuil – Est de l'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (lot n°33) - Keolis

L'objet de la concession de service public consiste en l'exploitation de 48 lignes de bus représentant environ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6,3 millions de kilomètres commerciaux en 2020, débutant au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans. Les principales communes desservies sont : Argenteuil, Bezons, Houilles, Le Vésinet, Maisons-Laffitte, Montesson, Sartrouville...

Le territoire de Poissy / Les Mureaux – Est de l’agglomération Grand Paris Seine & Oise (lot n°34) - Keolis

L'objet de la concession de service public consiste en l'exploitation de 80 lignes de bus représentant environ 8,2 millions de kilomètres commerciaux en 2020, débutant au 1^{er} août 2021 pour une durée de 8 ans. La concession comprend la construction d'un nouveau centre opérationnel bus à Carrières-sous-Poissy. Les principales communes desservies sont : Les Mureaux, Poissy, Verneuil-sur-Seine...

Le territoire du Mantois - Ouest de l’agglomération Grand Paris Seine & Oise (lot n°35) – RATP Dev

L'objet de la concession de service public consiste en l'exploitation de 64 lignes de bus représentant environ 7,3 millions de kilomètres commerciaux, débutant au 1^{er} août 2021 pour une durée de 8 ans. La concession comprend la construction d'un nouveau centre opérationnel bus à Epône. Les principales communes desservies sont : Aubergenville, Bréval, Buchelay, Bonnières-sur-Seine, Epône, Gargenville, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine...

La mise en concurrence de l’exploitation des lignes de bus de grande couronne

A la suite des orientations prises par son Conseil en 2017, Île-de-France Mobilités a entamé la mise en concurrence des réseaux de bus en grande couronne, dont la mise en œuvre démarre en janvier 2021. Cette ouverture à la concurrence des réseaux de bus s'inscrit dans le cadre du calendrier progressif retenu par la France en application de la réglementation européenne. La concurrence est déjà mise en œuvre dans la quasi-totalité de la France depuis des années. Elle concernera à terme l'ensemble des modes de transport donnant lieu à des obligations de service public (le dernier réseau mis en concurrence étant le réseau de métro historique en 2039). L'exploitation des lignes de bus de grande couronne est confiée jusqu'en 2021 à des opérateurs historiques au travers de contrats signés de gré à gré avec Île-de-France Mobilités.

Au total, avant le début de la procédure de mise en concurrence (chiffres 2019), l'exploitation des bus de grande couronne représente :

- 900 M€ de chiffres d'affaires par an
- 135 contrats
- 1 200 lignes de bus (à titre d'exemple : 130 pour la métropole de Lyon)
- 10 000 conducteurs
- 5 000 véhicules (à titre d'exemple : 1 000 pour la métropole de Lyon), avec un fort enjeu de transition énergétique (bio-GNV et électrique)
- Environ 370 millions de voyages annuels (à titre d'exemple : 136 millions pour la métropole de Lyon)
- Plus de 200 millions de km parcourus par an

Contact presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 80 90 – 07 60 10 95 05

Sébastien Mabile : sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr – 01 47 53 28 42 – 06 15 39 21 58

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

